



Vendre un lot gagné en tombola, délais ou pas ?

Par **Pbl1977**, le **05/03/2013 à 09:29**

Bonjour,

J'ai gagné un lot à une tombola, achat d'un billet à l'entrée de la manifestation, puis tirage au sort dans l'après midi.

Est-ce que j'ai le droit de vendre ce lot (gagné en novembre 2012) ou y'a t'il une "fameuse" durée de 1 an sans pouvoir le vendre ?

je n'ai rien trouvé sur le net, sauf les textes qui parlent de l'organisation de tombola, dans les textes rien ne fait allusion à la vente du lot par le gagnant.

Merci pour vos réponses.

Par **janus2fr**, le **05/03/2013 à 10:50**

Bonjour,

A partir du moment où vous avez pris possession de votre lot, vous en faites ce que vous voulez...

Par **Pbl1977**, le **06/03/2013 à 09:07**

Ok, merci pour votre réponse.

@+